

Domaine de la Planification et de la Programmation
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

- **PLU approuvé le 19 décembre 2011**
- **Mis à jour le 3 août 2012**
- **1ere modification approuvée le 19 décembre 2013**
- **Mis à jour le 23 mai 2014**
- **Mis en compatibilité le 4 janvier 2016**
- **Mis en compatibilité par décret du 2 juin 2016 publié au JO le 5 juin 2016**

2ème Modification du PLU
Approuvée par Délibération
du Conseil de la Métropole du 30/06/2016

4 - Annexes

4.3. Périmètres de sursis à statuer L.111-10 autour des futures gares du projet GPSO/AFNT

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Délibération n°DEL-15-122

Instauration de périmètres de sursis à statuer L111-10 autour des futures gares du programme GPSO/AFNT Communes d'Aucamville - Fenouillet - Saint-Alban - Lespinasse - Saint-Jory

L'an deux mille quinze le jeudi neuf avril à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	92
Procurations :	36
Date de convocation :	03 avril 2015

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Joseph CARLES M. Bernard LOUMAGNE Mme Danielle PEREZ
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Karine TRAVAL-MICHELET M. Patrick JIMENA M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
L' Union	M. Marc PERE Mme Nadine MAURIN Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Launaguet	M. Michel ROUGE Mme Aline FOLTRAN
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Pibrac	M. Bruno COSTES Mme Anne BORRIELLO
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE

Toulouse	M. Jean-Luc MOUDENC M. Christophe ALVES M. Franck BIASOTTO Mme Michèle BLEUSE Mme Charlotte BOUDARD M. Maxime BOYER M. François BRIANCON M. Sacha BRIAND Mme Marie-Pierre CHAUMETTE M. Pierre COHEN Mme Hélène COSTES-DANDURAND Mme Martine CROQUETTE M. Jean-Claude DARDELET M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE Mme Ghislaine DELMOND Mme Marie DEQUE Mme Monique DURRIEU Mme Christine ESCOULAN Mme Julie ESCUDIER M. Emilion ESNAULT M. Pierre ESPLUGAS Mme Marie-Jeanne FOUQUE M. Régis GODEC M. Francis GRASS M. Samir HAJIJE Mme Isabelle HARDY Mme Laurence KATZENMAYER M. Pierre LACAZE Mme Florie LACROIX Mme Annette LAIGNEAU M. Jean-Michel LATTES Mme Marthe MARTI M. Antoine MAURICE Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD Mme Brigitte MICOULEAU Mme Nicole MIQUEL-BELAUD M. Romuald PAGNUCCO Mme Cécile RAMOS M. Jean-Louis REULAND Mme Françoise RONCATO M. Daniel ROUGE M. Bertrand SERP Mme Martine SUSSET Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD M. Pierre TRAUTMANN Mme Gisèle VERNIOL Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL M. Patrick BEISSEL M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART Mme Martine BERGES

Conseillers ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Balma	Mme Sophie LAMANT M. Laurent MERIC	M. Vincent TERRAIL-NOVES M. Jacques TOMASI
Beaupuy	M. Maurice GRENIER	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Blagnac	Mme Monique COMBES	M. Joseph CARLES
Brax	M. François LEPINEUX	M. Marc PERE
Colomiers	M. Damien LABORDE Mme Elisabeth MAALEM M. Josiane MOURGUE M. Arnaud SIMION	Mme Pascale LABORDE Mme Danielle PEREZ M. Guy LAURENT Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Bernard KELLER
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE	Mme Françoise RONCATO
Gratentour	M. Patrick DELPECH	M. Robert GRIMAUD
Lespinasse	M. Bernard SANCE	Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA	Mme Ida RUSSO
Mons	Mme Véronique DOITTAU	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Montrabé	M. Jacques SEBI	M. Pierre COHEN

Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	M. Daniel DEL COL
Saint-Jean	M. Michel FRANCES	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER	M. Marc DEL BORRELLO
Toulouse	M. Olivier ARSAC	M. Pierre ESPLUGAS
	Mme Sophia BELKACEM	Mme Florie LACROIX
	M. Jean-Jacques BOLZAN	M. Philippe PLANTADE
	M. Frédéric BRASILES	M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
	M. Joël CARREIRAS	Mme Claude TOUCHEFEU
	M. Romain CUJIVES	M. François BRIANCON
	Mme Vincentella DE COMARMOND	Mme Gisèle VERNIOL
	M. Henri DE LAGOUTINE	M. Bernard SOLERA
	M. Jean-Luc LAGLEIZE	Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
	M. Djillali LAHIANI	M. Francis GRASS
	M. Laurent LESGOURGUES	Mme Julie ESCUDIER
	Mme Dorothée NAON	Mme Charlotte BOUDARD
	Mme Evelyne NGBANDA OTTO	M. Samir HAJIJE
	M. Jean-Jacques ROUCH	Mme Cécile RAMOS
	Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	M. Bertrand SERP
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS	Mme Mireille ABBAL
	M. Daniel FOURMY	M. Pierre LACAZE

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE
Gagnac	M. Michel SIMON
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE
	Mme Catherine BLANC
	M. François CHOLLET

Délibération n° DEL-15-122

Instauration de périmètres de sursis à statuer L111-10 autour des futures gares du programme GPSO/AFNT Communes d'Aucamville - Fenouillet - Saint-Alban - Lespinasse - Saint-Jory

Exposé

L'article L.111-10 du code de l'urbanisme permet à une collectivité de disposer d'un outil visant à ne pas compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution des travaux publics dès lors qu'une mise à l'étude d'un projet a été engagée. Il se traduit par l'instauration de périmètre dit de sursis à statuer l'autorisant ainsi à pouvoir différer, le cas échéant, son avis sur un permis de construire.

Toulouse Métropole a engagé en 2011 une étude prospective qui a abouti à la formalisation d'un Plan Guide de développement du Territoire Nord.

A cette occasion, l'aménagement autour des gares existantes ou en projet, concernées par le programme GPSO/AFNT prévoyant la mise en service d'un TER cadencé au quart d'heure de Castelnau d'Estrétefonds à Matabiau, a été étudié.

Ce travail a permis d'esquisser le développement urbain possible dans l'environnement proche de ces gares et d'en déterminer les périmètres stratégiques. Trois périmètres ont d'ores et déjà été instaurés par Toulouse Métropole autour des gares de La Vache, Lalande Église et Lacourtensourt pour ce qui concerne la Commune de Toulouse.

Les conclusions de cette étude contrevenant aux dispositions d'urbanisme applicables dans les PLU des communes actuellement en vigueur, il est proposé d'instaurer cinq nouveaux périmètres de sursis à statuer tels que définis dans les cartes jointes en annexe à la présente délibération concernant les périmètres autour de :

- la gare de Lacourtensourt pour ce qui concerne la partie située sur la Commune d'Aucamville,
- la gare de Fenouillet/Saint-Alban, qui concerne les Communes de Fenouillet et Saint-Alban,
- l'éventuelle gare de Lespinasse située sur la Commune de Lespinasse,
- et la gare de Saint-Jory située sur la Commune de Saint-Jory.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu les dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme concernant la prise en considération des projets d'aménagement et l'instauration de périmètres d'études permettant l'application du sursis à statuer,

Vu la délibération n° DEL 14-689 du 18 décembre 2014 relative à l'instauration de périmètres d'études permettant l'application du sursis à statuer autour des gares concernées par le programme GPSO/AFNT de La Vache, Lalande L'église et Lacourtensourt sur la Commune de Toulouse,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du 11 mars 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'approuver l'instauration de périmètres de sursis à statuer au titre de l'article L111-10, tels que délimités sur les plans annexés à la présente délibération sur les communes de :

- Aucamville,
- Fenouillet,
- Saint-Alban,
- Lespinasse,
- Saint-Jory.

Article 2
Conformément à l'article R111-47 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Toulouse Métropole et dans les mairies des communes d'Aucamville, Fenouillet, Saint-Alban, Lespinasse et Saint-Jory.

Mention de cet affichage sera insérée, en outre, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Résultat du vote :

• Pour	128
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 14/04/2015

Reçue à la Préfecture le 16/04/2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Projet de périmètre L111-10
Commune de Lespinasse

Réalisé le : 09/02/2015



Échelle: 1/ 4 000 en A4

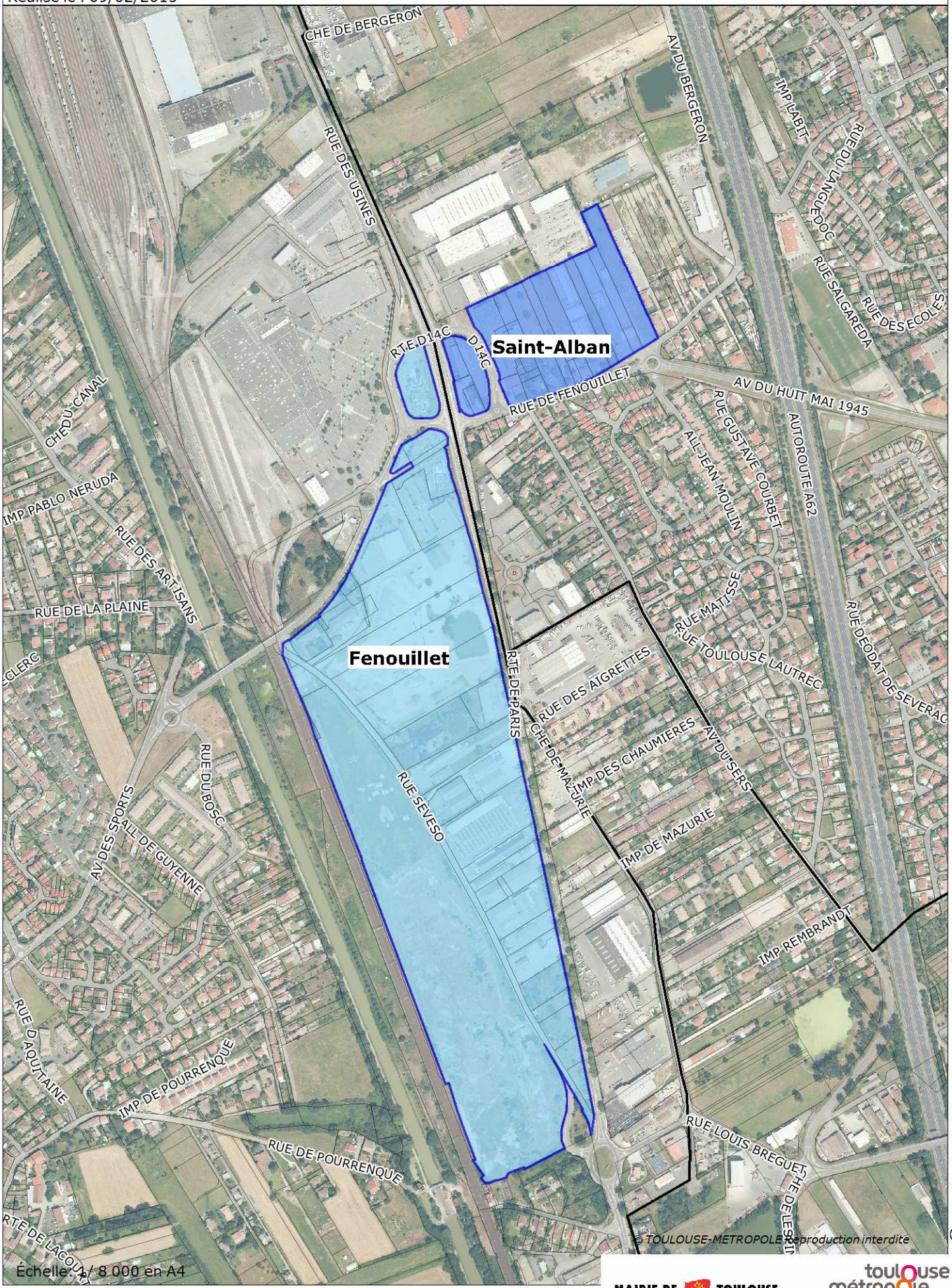
© - Direction des Opérations d'Aménagement - 2015-039-OV Source : TM - DSI

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

toulouse métropole

Projet de périmètre L111-10
Communes de Fenouillet et de St-Alban

Réalisé le : 09/02/2015



© TOULOUSE-METROPOLE Reproduction interdite

Échelle: 1/ 8 000 en A4

© - Direction des Opérations d'Aménagement - 2015-039-OV Source : TM - DSI

MAIRIE DE TOULOUSE

toulouse métropole

Projet de périmètre L111-10
Commune d'Aucamville

Réalisé le : 09/02/2015



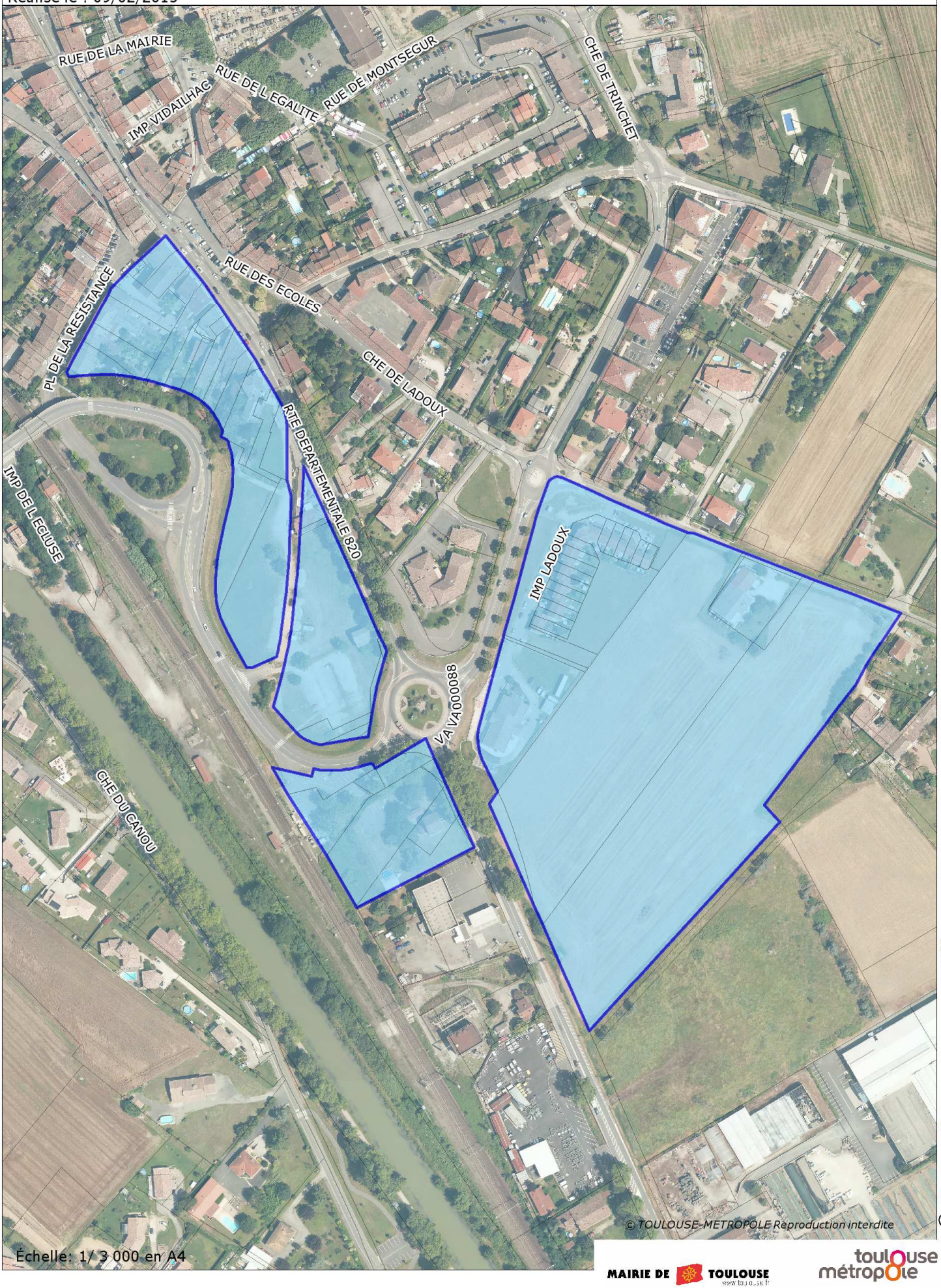
© - Direction des Opérations d'Aménagement - 2015-039-OV Source : TM - DSI

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

toulouse métropole

Projet de périmètre L111-10
Commune de Saint-Jory

Réalisé le : 09/02/2015



Échelle: 1/ 3 000 en A4

© - Direction des Opérations d'Aménagement - 2015-039-OV Source : TM - DSI

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

toulouse métropole